



BO N° 24 du 17 juin 2011

COMMUNE DE RIDDES

Plan de quartier « Domaine des Sœurs »

Conformément à l'article 12 alinéa 4 de la loi cantonale du 23 janvier 1987 (LcAT) concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979, l'administration communale de Riddes soumet à l'enquête publique durant 30 jours le plan de quartier ayant pour objet la construction d'immeubles résidentiels et parking au lieu-dit « les Usines » (Domaine des sœurs).

Requérant : Christian Constantin, 1921 Martigny-Croix

Parcelles : 449

Zone : habitation collective R1

Le dossier relatif au projet de plan de quartier peut être consulté au bureau communal durant les heures d'ouverture officielle.

Ont qualité pour former opposition, les personnes qui se trouvent directement lésées dans leurs propres intérêts dignes de protection par le projet déposé de même que toute autre personne physique ou morale que la loi autorise à recourir.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être adressées par écrit au conseil municipal dans les 30 jours dès la présente publication.

Riddes, le 17 juin 2011

L'ADMINISTRATION COMMUNALE